

Vous pensez avoir observé un nid de frelons asiatiques ?

**Ne pas s'approcher à moins de 10 mètres du nid et ne pas intervenir soi-même !
La destruction du nid définitif doit être réalisée par un professionnel.**

**Ce que je ne
dois pas faire**

- Approcher du nid ou réaliser une activité susceptible de les déranger (taille de haie, débroussaillage ou toute source de vibration... à proximité du nid) en attendant la destruction de la colonie.
- Détruire le nid moi-même, car je ne dispose pas d'équipements de protection adaptés, ni de moyens de destruction performants pour détruire la reine et sa colonie (risque d'attaque collective et inefficacité de la technique utilisée).



FRELON ASIATIQUE



Source : MNHN

Face aux nuisances que représente le frelon asiatique, des protocoles de lutte collective ont été mis en place dans les départements Normands. L'animation et la coordination de ces protocoles ont été confiées aux Organismes à Vocation Sanitaire*. Ils ont permis de conventionner avec des professionnels afin d'encadrer les tarifs et les pratiques. Selon les départements, un financement variable est assuré par le Conseil Départemental et les collectivités (mairie, EPCI,...) engagés dans la lutte collective pour la destruction de nids.

Vous pouvez obtenir des précisions sur le dispositif applicable, signaler la présence de nids de frelons asiatiques et solliciter leur destruction (mai à novembre) selon les modalités suivantes :

Département	Intervenants	Modalités de signalement
Calvados	FREDON Basse-Normandie www.fredonbassenormandie.fr	Signaler le nid à la mairie de la commune où il se situe, en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid. En retour, la Mairie procède à la déclaration sur la plateforme internet de signalement et de gestion www.frelonasiatique14.fr
Eure	*GDS de l'Eure	Contactez le guichet unique au : 02 77 64 54 27 www.frelonasiatique27.fr
Manche	FDGDON de la Manche www.fdgdon50.com	Signaler le nid à la mairie de la commune où il se situe, en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid. En retour, la Mairie procède à la déclaration sur la plateforme internet de signalement et de gestion www.frelonasiatique14.fr
Orne	*GDS de l'Orne	Le signalement du nid et la demande de prise en charge partielle sont à réaliser sur la plateforme www.frelonasiatique61.fr . Pour plus d'information contactez le GDS au 02.33.80.38.22
Seine-Maritime	GDMA/FREDON Haute-Normandie	Contactez le guichet unique au : 02 77 64 57 76 www.frelonsasiatiques76.fr

**Comment
le reconnaître,
signaler les nids
et que faire
en cas de piqûre ?**

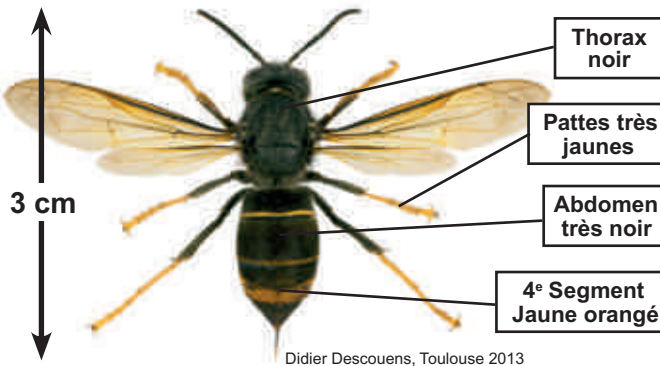
*Les Groupements de défense sanitaire (GDS) régionaux avec des sections apicoles (GDSA) et les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ont été reconnus Organismes à vocation sanitaire (OVS), respectivement, dans les domaines animal et végétal, par arrêté du 31/03/2014. Les OVS sont les structures opérationnelles chargées d'intervenir avec l'Etat dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires auxquels sont exposés les animaux et les végétaux.

COMMENT DIFFÉRENCIER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN ?

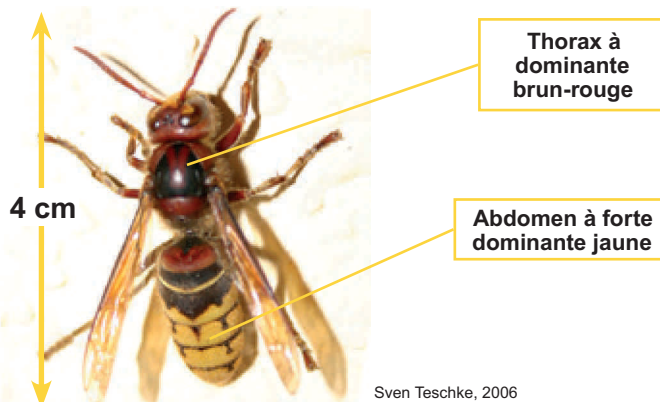
Le frelon asiatique est une espèce invasive. Il a été introduit accidentellement en France. Depuis sa découverte en 2004 dans le Lot-et-Garonne, il s'est étendu sur le territoire français.

Il est présent en Normandie depuis 2011 (1ères observations dans la Manche). Le nombre d'individus ne cesse d'augmenter.

Frelon asiatique, *Vespa velutina*



Frelon européen, *Vespa crabro*



Le nid primaire

Au printemps, la reine fondatrice construit un nid primaire.

Ce sont des nids arrondis de petite taille < 10 cm de diamètre, situés à l'abri des intempéries.



Le nid définitif

En se développant, la colonie quitte le nid primaire pour construire un nid d'été de grande taille. Il peut contenir 2000 à 3000 frelons.

Le plus souvent en hauteur dans les arbres, on peut le trouver également dans les bâtiments, dans les haies. Il est de forme ovale avec une entrée latérale.

Sa forme et sa taille varient quand il est accroché dans un bâtiment.



Ne pas confondre avec le nid du frelon européen

En se développant, le nid de frelon européen est rudimentaire, et généralement en forme de colonne. Il possède une large entrée basale et des alvéoles visibles. On le trouve à l'abri (granges, bâtiments...)



Risque pour la sécurité et la santé publique

Une piqûre de frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille sauf pour les personnes souffrant d'allergie aux piqûres d'hyménoptères.

Le risque spécifique au frelon asiatique est associé aux piqûres multiples. En effet, s'ils se sentent menacés (perturbations involontaires du nid par des travaux agricoles, d'entretien ou par accident), les frelons asiatiques peuvent attaquer en groupe pour protéger leur nid. Le nombre de piqûres peut alors être important et les conséquences graves.

Conseils sanitaires

En cas de piqûre dans la bouche ou dans la gorge, sucer un glaçon et consulter immédiatement un médecin ou se rendre aux urgences.

En cas de réaction allergique, de piqûres multiples, ou de projection de venin dans les yeux, appeler immédiatement le 15 ou le 112, allonger la victime et lui surélever les jambes. Les personnes allergiques peuvent demander à leur médecin de leur prescrire une trousse d'urgence et peuvent informer leur entourage de ce risque allergique.

Dans les autres cas, garder son calme et :

- en cas de piqûre à la main, enlever les bagues pour ne pas gêner la circulation du sang si un gonflement se développe ;
- désinfecter à l'eau et au savon, puis appliquer une solution antiseptique ;
- en cas de douleur intense, prendre un antidouleur par voie orale ;
- vérifier que sa vaccination contre le tétanos est à jour.

Si la réaction locale s'aggrave dans les heures qui suivent la piqûre ou si des signes généraux d'infection (fièvre, frissons) se développent, consulter un médecin.



Muséum National d'Histoires Naturelles:
<http://frelonasiatique.mnhn.fr>
FREDON 14 : www.fredonbassenormandie.fr
FDGDON 50 : www.fdgdon50.com
GDS 61 : www.gds61.fr